



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Patrimoine
culturel
immatériel

ASSISTANCE INTERNATIONALE DU FONDS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

RAPPORT NARRATIF D'ÉTAPE

État(s) partie(s) bénéficiaire(s) : MAURITANIE

Titre du projet :	Renforcement des capacités des ONG actives dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en Mauritanie
Période couverte par le rapport :	Début : 12/07/2019 fin : 20/10/2020
Budget :	Total : 116 150 dollars des États-Unis <i>dont :</i> Fonds du patrimoine culturel immatériel : 94 300 dollars des États-Unis Contributions de l'État partie : 18 350 dollars des États-Unis Autres contributions : 3 500 dollars des États-Unis
Agence de mise en œuvre (partenaire contractuel ou bureau hors-siège de l'UNESCO) :	Conservation Nationale du Patrimoine Culturel
Personne contact :	Titre (Mme/M., etc.) : Monsieur Nom de famille : NAMI MOHAMED KABER Prénom : Institution/position : CONSERVATION NATIONALE DU PATRIMOINE CULTUREL - CONSERVATEUR Adresse : BP 196 Numéro de téléphone: + 222 43 44 01 13 Adresse électronique : namisalihy@gmail.com
Agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) :	

Partenaires de mise en œuvre :	
--------------------------------	--

Contexte

Donnez une brève description de la situation au moment de la demande et du besoin auquel l'assistance devait répondre. En cas de sauvegarde d'un élément particulier, veuillez fournir une description de l'élément et de sa viabilité, et expliquer pourquoi les mesures de sauvegarde étaient nécessaires. Pour la préparation d'inventaires, le renforcement des capacités, la sensibilisation, la visibilité ou d'autres mesures de sauvegarde ne visant pas un élément particulier, veuillez identifier les lacunes qui étaient à combler. En cas de demande d'assistance d'urgence, veuillez décrire la nature et la gravité de la situation d'urgence au moment de la demande.

entre 865 et 1150 mots

Pour rehausser le niveau de responsabilité de la gestion de son patrimoine culturel la Mauritanie a mis en place depuis 2016 une nouvelle institution dénommée la Conservation Nationale du Patrimoine et de la Culture qui coiffe l'ensemble des structures du patrimoine et de la culture dans le pays.

En ce qui concerne le PCI, il existe une commission nationale du Patrimoine Culturel Immatériel qui joue un rôle consultatif dans le domaine de la mise en œuvre de la Convention 2003.

Cette commission comprend des représentants des communautés, des chercheurs, des représentants de la société civile en plus des responsables de l'administration.

La Mauritanie a mis en œuvre le Programme de valorisation du patrimoine culturel et naturel pour le développement (PVPCND).

Le PVPCND s'inscrit dans la vision globale du gouvernement traduite dans le Plan national de développement culturel qui constitue le cadre stratégique pour la conservation du patrimoine culturel et la réalisation d'actions culturelles d'envergure dont: (i) l'élaboration d'une politique culturelle; (ii) la consolidation des cadres juridiques qui régulent les différentes actions culturelles ; (iii) la réhabilitation des institutions gouvernementales en charge de la culture et (iv) la mise en place des programmes capables de créer une nouvelle dynamique dans l'action culturelle.

Une composante de ce programme est spécifique à la revitalisation du patrimoine des valeurs (PCI) qui concerne essentiellement les mesures et les activités de sauvegarde du PCI mauritanien.

La mise en place par le gouvernement d'un fonds d'affectation spécial destiné au financement des activités de développement de la culture, de la jeunesse et des sports constitue aussi un soutien de taille à la mise en œuvre de la convention 2003.

Il existe en Mauritanie environ une cinquantaine d'organisations non gouvernementales, actives à travers les wilaya du pays, qui travaillent dans les diverses activités du patrimoine culturel immatériel (PCI).

Ces associations comprennent une grande partie des détenteurs de PCI. Ces détenteurs s'occupent de la sauvegarde, de la diffusion et de la valorisation des éléments du PCI dont ils sont les vrais gardiens et les spécialistes. Ils sont variablement attachés à ce patrimoine et s'intéressent à tout ce qui le concerne particulièrement les efforts visant à sa sauvegarde et sa revitalisation, car ils le considèrent à juste titre comme un élément essentiel de leur identité et facteur de la cohésion sociale.

Ces ONG jouent un rôle primordial dans l'encadrement, la mobilisation et la sensibilisation des populations sur l'intérêt de la sauvegarde du PCI pour la garantie de la cohésion sociale et le renforcement de l'unité nationale en Mauritanie.

Certaines de ces Organisations de la Société Civile travaillant efficacement dans le domaine de la sauvegarde du PCI, ont été accréditées par la Sixième session de l'Assemblée générale des États parties à la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en 2016.

Des ONG mauritaniennes ont bénéficié de formations dans le cadre de renforcement de capacité effectué par le Projet Renforcement de Capacité mis en œuvre par l'UNESCO en Mauritanie, au Maroc et en Tunisie dans ses phase 1 (2015-2016) et II (2017-2018). Ce Projet a permis à la Mauritanie de disposer d'une équipe solidement formée dans le domaine de la mise en œuvre de la convention. Ce projet a développé les modules suivants :

- La mise en œuvre de la Convention du patrimoine culturel immatériel (IMP) ;

- La préparation de l'inventaire participatif avec les communautés (INV);
- La préparation de candidatures pour inscription sur les listes de la Convention (NOM).
- L'élaboration des demandes d'assistance du Fonds du PCI
- La préparation des plans de sauvegarde du PCI

Ces ateliers ont permis de créer une dynamique pour la mise en place de programmes et de projets de sensibilisation et de vulgarisation de la sauvegarde du PCI Mauritanien.

Mais le besoin en renforcement de capacité des autres ONG est encore réel car les membres de centaines associations ne maîtrisent pas encore suffisamment les mécanismes et la portée de la Convention pour la sauvegarde du PCI (Convention de 2003) et sa mise en œuvre.

Le rôle implorant de ces ONG et leurs expériences en matière de vulgarisation ainsi que de leurs connaissances des méthodes, font ces ONG sont en mesure d'approcher efficacement les communautés, qui sont en fait leurs propres communautés (communautés d'artisans, de griots, de pêcheurs, d'éleveurs de paysans etc.). Ces atouts constituent un environnement favorable pour continuer les efforts de mobilisation de ces ONG en faveur du PCI

C'est la raison pour laquelle, la Mauritanie souhaite mettre en œuvre un programme de renforcement de capacités de ses ONG qui s'inscrit dans la constitué de la mise en œuvre de la Stratégie de renforcement des capacités nationales en matière de mise en œuvre de la convention 2003 et consolide les acquis déjà enregistrés dans le domaine

Le programme proposé constitue, un espace de dialogue et l'occasion d'élaborer, de publier et de diffuser des guides simplifiés en langues nationales accessibles aux communautés avec d'autres outils de communications appropriés (affiches, dépliants posters. sketches ...).

Ces outils seront réalisés avec la participation effectives des ONG, des chercheurs, des professionnels, des détenteurs du PCI et des responsables publics.

Développement de cette activité est de nature à pallier l'absence de législations propres au PCI et de faire le plaidoyer en faveur de l'élaboration du cadre juridique et institutionnel pour répondre aux exigences de la mise en œuvre de la convention par la Mauritanie.

Objectifs réalisés et résultats obtenus

Indiquez globalement jusqu'à quel point les objectifs du projet ont été atteints. Décrivez les principaux résultats obtenus, notamment du point de vue des bénéficiaires directs et des communautés. Expliquez pour chaque résultat escompté indiqué dans la demande s'il a été pleinement ou partiellement réalisé. Décrivez également tout résultat imprévu, direct ou indirect, positif ou négatif.

entre 115 et 575 mots

Réalisation d'un Guide simplifié de vulgarisation de la Convention 2003. Ce guide est illustré par des images et des dessins qui donnent des exemples d'élément du PCI des communautés. Il explique aussi les rôles des différentes partie prenante en particuliers les communautés détentrices de PCI

R1 - 2500 exemplaires du guide simple sont disponibles dans 5 langues (Arabe, polar, Soninké, Wolof et français)

R6.1- Une journée de lancement est organisée elle a vu la participations de 2 representants de Ong et assocaitions suivantes :

1. Association Abeny pour le patrimoine
2. Fédération Jeux traditionnels Dhamett
3. Festival Ain Varba
4. Festival Taghallit
5. Chambre artisanat

6. Musée mémoire de la Mauritanie et du Sahara
7. Association connaissance pour tous
8. Association culture pular
9. Association culturelle Soninke
10. Festival Wolof Walo
11. Association Walalde
12. Soninkara
13. Association Bijoux Traditionnels
14. Association Artistes
15. Association patrimoine Hadar
16. Association Rad Ijemil
17. Association sauvegarde traditions d'élevage des vaches
18. Association Développement Social Zeineb
19. Association Imraguen
20. Association promotion de la Culture et des Arts
21. Association langue Soninké
22. Association Moudjeria du Couscous
23. Association promotion patrimoine des ancêtres
24. Association wentude rentude Associates Reintude Bantide
25. Association culturelle Wolof
- 26 Association Mauritanienne pour la Sauvegarde du PCI
- 27 Association mauritanienne pour les traditions populaires (AMTP) - MAURITANIE

R6.2- Un communiqué de presse est diffusé dans les médias publics et privés

R6.3 - 5 conférences débats ont été organisées dans 5 wilayas du pays on regroupé plus 150 participants issus des ong et associations suivantes:

1. Association Garn elguasba ADRAR
2. Association culture et patrimoine ADRAR
3. Association sauvegarde des villes anciennes ADRAR
4. Association Imraguen Nouadhibou
5. Association d'appui pour la sauvegarde du patrimoine historique Noudhibou
6. Fédération jeux traditionnels Dhamett Nouakchott Nord
7. Association rad jemil Nouakchott Nord
8. Association mauritanienne des traditions orales Nouakchott Nord
9. Association promotion du patrimoine des ancêtres Nouakchott Ouest
10. Association revitalisation des traditions Nouakchott Ouest
11. Association connaissance pour tous Nouakchott Ouest
12. Associates de le Broderie traditionnelle Nouakchott Sud

13. Club culturel Nessim Nouakchott Sud

R6.4 - 1 000 affiches produites et diffusées dans 5 langues (Arabe, polar, Soninké, Wolof et français)

R6.5 - 2.500 dépliants produits et diffusés dans 5 langues (Arabe, polar, Soninké, Wolof et français)

R6.6- 10 banderoles ont été produites pour la visibilité des conférences dans les 5 wilyas

Le projet a connu un arrêt à cause de la pandémie du COVID-19. Il reprend en début du moi d'octobre pour la préparation et la programmation des ateliers ainsi que les activités de contacts avec les ONGs pour la préparation du réseau

Le site est en cours de construction la mise en ligne a été retardé car les contenus ne sont pas disponibles les ONG fourniront les contenus lors des ateliers pour ce qui de nom de site deux propositions sont disponible et n'attendent que leur confirmation (pci-mauritanie.mr ou pci-mauritanie.org ou Tourath-mauritanie.mr ou Tourath-mauritanie.org)

Description de la mise en œuvre du projet

Veillez fournir une description des activités réalisées et des produits qu'elles ont générés (par exemple formations, consultations, assistance technique, programme de sensibilisation, publications, boîtes à outils, etc.). Décrivez également tout problème rencontré au cours de la mise en œuvre du projet et les mesures correctives prises. Décrivez le rôle de l'agence de mise en œuvre et de l'agence partenaire (dans le cas d'un projet de service de l'UNESCO) et le rôle d'autres partenaires de mise en œuvre dans l'exécution des activités et l'obtention des résultats.

entre 1150 et 1725 mots

La journée du lancement du projet de Renforcement des capacités des ONG actives dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en Mauritanie organisée le 28 janvier 2020 a été l'occasion de faire une présentation des activités du Projet qui comprend la réalisation de supports de vulgarisation de la convention 2003 (un guide simplifié des affiches et dépliant), l'organisation d'ateliers de renforcement de capacité en matière de sauvegarde du PCI, l'organisation d'une série de conférences au niveau de différentes régions, l'acquisition de matériel pour la réalisation d'inventaire au niveau des communautés, la création d'un réseau national d'association impliquées dans la mise en œuvre de la gestion du PCI en Mauritanie, la mise en place d'un site du PCI qui servira de plateforme pour les ONG et un espace pour l'échange d'idées. La mise en ligne de ce site web au profit des communautés facilitera le partage d'informations et la vulgarisation des activités entreprises par les différents intervenants.

Une présentation des concepts clés de la Convention 2003 a permis aux participants de savoir Le Patrimoine Culturel Immatériel comprend les pratiques, les représentations, les expressions, les connaissances et le savoir-faire - ainsi que les instruments, les objets, les artefacts et les espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel.

Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire qui leur procure un sentiment d'identité, de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine.

Seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux reconnus ou ratifiés par la Mauritanie relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable.

Le patrimoine culturel immatériel, se manifeste notamment dans les domaines suivants:

-les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel;

-les arts du spectacle;

-les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;

-les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; -les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel

-les formes de la culture orale -les méthodes d'enseignement originel -la médecine traditionnelle et la pharmacopée traditionnelle les arts culinaires.

La sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel a pour objet, la sauvegarde et la conservation des expressions et matériaux culturels traditionnels en tenant compte de leur évolution. Elle concerne, notamment :

-l'étude des données recueillies par des scientifiques et institutions spécialisées pour approfondir la connaissance des éléments du patrimoine culturel immatériel;

-les éléments du patrimoine culturel immatériel dûment identifiés font l'objet de mesures de sauvegarde appropriées de manière à en préserver la mémoire sous toutes ses formes et la transmettre aux générations futures ;

-la sauvegarde des éléments du patrimoine culturel immatériel en veillant à éviter leur dénaturation lors de leur transmission et de leur diffusion ;

-la diffusion du patrimoine culturel immatériel par tous moyens (expositions, manifestations diverses, publications, toutes formes et tous procédés et autres moyens de communication, et de valorisation;

-mettre en évidence la dimension immatérielle du patrimoine en général

-introduire les concepts du patrimoine culturel immatériel dans les programmes d'enseignement.

Cette présentation a été animée par 2 facilitateurs de la Convention 2003.

Elle a été marquée par un débat fructueux. Les participants qui pour la plupart n'avait pas de connaissances à ce sujet de la Convention 2003 ont reçu les informations, les outils texte de la convention 2003 la ont été mis à leur disposition.

A ce stade de la mise en œuvre du projet de Renforcement des capacités des ONG actives dans le domaine du patrimoine culturel immatériel en Mauritanie les activités réalisées ont été confiées par la Conservation Nationale du Patrimoine Culturel à des experts du Patrimoine Culturel Immatériel, des Organisations et associations actives dans le domaine du patrimoine culturel immatériel

Les experts qui avec l'assistance de facilitateurs de la Convention 2003 ont conçu les différents supports Affiches, Dépliant, guides.

A cet effet les experts chargés de la réalisation du guide, des dépliants et des affiches ont pris contact avec les différentes ONG impliquées dans le domaine du patrimoine, les communautés, les autorités chargées du Patrimoine culturel au niveau nationales et locales.

Les chercheurs ont sensibilisé les différentes patries sur la portée du projet qui s'inscrit dans le cadre de stratégie nationale de valorisation du patrimoine en Mauritanie et en application de la nouvelle du Patrimoine culturel qui vient d'être mise en application.

La loi 024-2019 du 14 mai 2019 qui a pour objet de définir le patrimoine culturel national et de préciser les règles générales de protection, de sauvegarde et valorisation des biens culturels. Cette loi précise que le patrimoine culturel national comprend les biens culturels immatériels tels que les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire, ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces qui leur sont associés

Les experts ont aussi débattu avec les communautés le processus de mise en œuvre des différentes tâches de réalisation des supports notamment le guide simplifié, les affiches et les dépliants.

Le but de ces rencontres était aussi de cde connaissances sur le Patrimoine Culturel Immatériel des communautés en les visitant et en les impliquant dans une dynamique de sauvegarde des Patrimoine Culturel Immatériel du pays.

Ce espace de dialogue et de débat a porté aussi sur les différentes illustrations qui doivent figurer dans

les différents outils de vulgarisation de la convention 2003

Ces illustrations ont été réalisées de manière participative avec les détenteurs d'éléments indiqués une liste exhaustive d'éléments du PCI mauritanien a été établie avec le consentement des communautés.

Les illustrations choisies ont fait l'unanimité des différentes communautés. Elles sont représentatives et couvrent une grande partie des domaines du PCI.

Cet espace de dialogue a permis la mise en place de groupe de réflexion et d'échange d'idées. Cet espace s'investit dans l'utilisation des réseaux sociaux pour la sauvegarde du PCI en Mauritanie

La traduction vers les langues nationales a été confiée à des organisations spécialisées pour chaque langue (Pular, Soninké et Wolof)

Les textes en français et en arabe ont eux aussi été traduits par des traducteurs agréés avec l'assistance de facilitateur de la convention 2003.

Les conférences débats organisées dans les Wilaya ont été l'occasion de vulgariser la convention à travers des débats qui ont porté sur la convention et la nouvelle loi du patrimoine qui prend en charge la gestion du PCI en Mauritanie.

Cette loi définit les mécanismes de protection du patrimoine culturel à savoir

La mise en place d'un Conseil national du Patrimoine qui peut être consulté au sujet de :

- toute question à propos de laquelle son avis est requis par la présente loi;
- toute proposition de protection ou de classement de biens culturels;
- tout projet d'aliénation de biens culturels;
- toute opération tendant à détruire, déplacer, restaurer ou modifier de quelque façon que ce soit des biens culturels;
- et de façon générale, toute question que le ministre chargé de la Culture juge utile de soumettre à son avis.

Ce conseil dont la mission est de nature consultative, peut sur sa propre initiative présenter des propositions de protection et de classement du patrimoine.

La création d'un fonds national du patrimoine culturel destiné à financer les activités liées à la protection et à la mise en valeur du patrimoine culturel national.

Cette loi définit aussi les régimes de protection du Patrimoine Culturel

Ainsi les biens culturels matériels et immatériels, tels que définis par la loi, quel que soit leur nature et leur statut juridique, sont soumis, à des fins de protection et de mise en valeur, à l'un des régimes de protection ci-dessous:

L'inscription au Registre National de l'Inventaire ; La protection ; Le classement.

En ce qui concerne le PCI le régime de protection est la mise en œuvre de toutes les activités de sauvegarde

La mise en œuvre du programme de renforcement de capacités des ONG a connu un ralentissement dicté par les mesures prises par l'état à cause de la pandémie covid 19.

Cinq des réunions débats prévues ont, été organisées mais les dix autres n'ont pu se faire pour les raisons de confinement et aussi le manque de moyens financiers. Les fonds prévus dans le contrat pour le paiement de la deuxième tranche n'ont pas encore été libérés.

Les ateliers régionaux prévus dans le programme n'ont pu être organisés à cause du confinement et l'interdiction des réunions et des déplacements entre les wilayas (régions).

En ce qui concerne le site internet, le contrat avec le bureau chargé de sa réalisation a été établi. Il est actuellement en construction sur le plan des structures et d'arborescence. Les contenus ne sont pas disponibles car les contacts avec les différentes parties prenantes sont très limités. Sa mise en ligne a

été retardée pour éviter des dépenses inutiles (frais d'hébergement et de nom de domaine) . Il existe en version locale sur plateforme de son constructeur (sur PC).

Aussi les réunions pour la création du réseau national des ONG sont retardées elles aussi pour les mêmes raisons. Elles constituent une occasion pour la collecte des contenus et une occasion pour valider avec l'ensemble des participants la structure et la stratégie de déploiement du site.

Participation des communautés

Veillez fournir une description des mécanismes utilisés pour assurer la pleine participation de la(des) communauté(s) concernée(s). Décrivez non seulement la participation des communautés en tant que bénéficiaires du projet, mais également leur participation active à la conception et la mise en œuvre de toutes les activités.

entre 345 et 575 mots

Les ONG actives dans le domaine PCI ont participé activement dans le cadre de la préparation de la journée de lancement du projet.

Le guide simplifié de vulgarisation de la Convention 2003 a été réalisé par des Consultants issus du milieu des ONG

La traduction a été aussi effectuée par des spécialistes des langues nationales issus des communautés pour assurer que les textes sont accessibles à l'ensemble des détenteurs des éléments de PCI et des communautés. Les illustrations ont fait la joie des communautés

Les communautés se sont bien appropriés les concepts de base de la convention

Viabilité et stratégie de sortie/transition

Expliquez comment les bénéfices du projet pourront être maintenus au-delà de la fin du projet. Le cas échéant, décrivez les mesures prises pour assurer :

- *la viabilité des activités, des produits et des résultats, en précisant comment les capacités ont été renforcées dans le cadre de ce projet. Décrivez également toute mesure de suivi planifiée pour assurer la viabilité.*
- *l'obtention de ressources additionnelles comme résultat de ce projet. Le cas échéant, indiquez par qui, combien et à quelle fin les contributions ont été octroyées.*

Expliquez comment l'appropriation des activités, produits et résultats du projet par les parties prenantes et la(les) communauté(s) en particulier a été favorisée.

Décrivez, le cas échéant, comment les outils, les processus, les produits, etc. ont été adoptés, adaptés, produits et/ou étendus pour une utilisation future (par exemple dans d'autres régions et communautés, pour d'autres éléments ou dans d'autres domaines du patrimoine culturel immatériel).

entre 115 et 575 mots

Enseignements retenus

Veillez décrire les principaux enseignements retenus en ce qui concerne :

- *la réalisation des résultats escomptés*
- *la manière dont les principales parties prenantes se sont approprié le projet et la participation des communautés*
- *la réalisation des produits du projet*
- *la gestion et la mise en œuvre du projet*
- *la viabilité du projet au-delà de l'assistance*

entre 345 et 865 mots

Annexes

Liste des annexes et des documents joints à ce rapport :

- publications, rapports d'évaluation et autres, le cas échéant
- rapports d'étapes préparés pendant la durée du contrat
- liste du matériel principal fourni dans le cadre du projet et état des lieux au terme du contrat
- autres (veuillez préciser)

Nom et signature de la personne ayant rédigé le rapport

Nom: NAMI MOHAMED KABER

Titre: CONSERVATEUR NATIONAL DU PATRIMOINE CULTUREL

Date: 20/10/2020

Signature:

